

# Signalisation routière

Note : Cette fiche d'information contient des hyperliens qui sont plus facilement repérables à l'écran qu'à l'impression.

## Fiche d'information

Plusieurs tâches effectuées par les employés de la Ville requièrent l'entrave des voies routières comme par exemple :

- L'asphaltage (manuel ou mécanisé)
- La réparation services publics (aqueduc, égout, réseau électrique, trottoirs, feux de circulation)
- L'horticulture, arboriculture, arrosage
- Le nettoyage de la chaussée
- Le marquage

Ces interventions à risque pour les employés, nécessitent de s'attarder sur la protection et la compréhension de l'environnement d'un espace de travail situé sur la voie routière. Une planification et une gestion de ces interventions sont requises pour assurer le déroulement sécuritaire et efficace des opérations effectuées sur et en bordure de la voie routière.



## Rôles et responsabilités

### Rôle du chef de division, chef de section, régisseur ou contremaître :

Les gestionnaires concernés sont responsables de l'ensemble des travaux de signalisation se réalisant dans leur unité administrative et doivent notamment :

- Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action pour les travaux de signalisation (voir étape 2 ci-dessous);
- Réaliser l'identification des dangers et l'évaluation des risques;
- Élaborer et mettre en place des procédures et méthodes de travail sécuritaires;
- S'assurer que tous les employés concernés connaissent, comprennent et appliquent les procédures;
- Fournir les équipements de protection individuelle et collective;
- Informer et former les travailleurs sur les dangers reliés aux travaux de signalisation, sur les procédures et les méthodes de travail sécuritaires ainsi que sur l'utilisation sécuritaire, l'inspection et l'entretien des équipements;
- Assurer un niveau de supervision adéquat;
- Assurer le suivi et le contrôle sur l'évaluation des mesures préventives.

### Rôle de l'employé :

Les employés doivent notamment :

- Participer à l'identification et à l'élimination des risques d'accident lors de l'élaboration de la procédure;
- Participer aux formations;

**Pour tout renseignement ou service-conseil supplémentaire**, communiquez avec votre intervenant local.

# Signalisation routière

Note : Cette fiche d'information contient des hyperliens qui sont plus facilement repérables à l'écran qu'à l'impression.

- Prendre connaissance du plan d'action qui leur est applicable;
- Appliquer les procédures et les méthodes de travail sécuritaires;
- Porter les équipements de protection individuelle fournis pour effectuer son travail;
- Prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé et sa sécurité ou son intégrité physique;
- Veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité et l'intégrité des autres personnes qui se trouvent sur les lieux de travail ou à proximité.



## Marche à suivre

### **Mettre en œuvre, effectuer un suivi et mobiliser son équipe (aide à la tâche, instructions, conseils, astuces, etc.)**

Les principales démarches à mettre en place sont de :

#### **Étape 1 – Désigner une personne responsable du dossier**

Cette personne sera le chargé de projet qui aura une vue d'ensemble et qui verra au bon déroulement ainsi qu'au suivi requis pour l'élaboration, l'implantation et la mise en application du plan d'action pour les travaux de signalisation.

#### **Étape 2 – Élaborer un plan d'action**

Dans ce plan, voici les actions que vous devriez prévoir :

- Faire la liste de tous les travaux qui nécessitent de la signalisation routière, soit les travaux qui doivent être effectués sur ou en bordure des voies publiques de circulation;
- Analyser la nature des travaux à réaliser et l'environnement de travail :
  - Description des travaux;
  - Localisation des travaux :
    - Décrire l'emplacement des travaux ou zone de travail – plan ou carte du lieu et caractéristiques des routes;
    - Préciser la longueur et la largeur de l'entrave sur la voie routière.
  - Environnement du lieu des travaux :
    - Identifier les points particuliers à proximité du chantier (ex. : pont, intersection, feux de circulation, traverse de piétons, voie cyclable, etc.);
    - Préciser la présence de voie réservée, d'arrêts d'autobus, débarcadère, entrées charretières nombreuses et importantes, etc.;

**Pour tout renseignement ou service-conseil supplémentaire**, communiquez avec votre intervenant local.

## Signalisation routière

Note : Cette fiche d'information contient des hyperliens qui sont plus facilement repérables à l'écran qu'à l'impression.

- Connaître le volume de circulation dans la période prévue des travaux (saison, heure du jour);
- Connaître les catégories d'usagers touchés (transport en commun, transport scolaire, camionnage et transport hors norme, tourisme, piétons, cyclistes, trajet, services d'urgences, riverains, travailleurs d'une usine importante, etc.);
- Décrire le secteur (résidentiel, commercial, institutionnel, industriel) et ses particularités.
  - Moment de la planification des travaux (heure de pointe, etc.);
  - Événements particuliers, fixes et incontournables qui pourraient interférer lors des travaux (ex. : festivals, tours cyclistes, tournois, construction de bâtiments privés, etc.).
- Répartir les travaux à réaliser par catégorie (très courte durée, courte durée, longue durée, longue durée en milieu urbain sauf autoroute, mobile, autre événement temporaire);
- Faire la liste des différents types de rues, routes, boulevards, etc. qui desservent votre unité ainsi que leurs caractéristiques (nombre de voies, vitesse affichée et réelle, routes à sens unique et à double sens de circulation, etc.);
- Évaluer les impacts des interventions à réaliser :
  - Identifier les éventuels nuisances, conséquences et inconvénients (impacts) liés à ces travaux;
  - Tenir compte des éléments identifiés dans l'analyse de la nature des travaux et de l'environnement du lieu d'intervention;
  - Envisager les possibles bouchons de circulation, retards, congestion;
  - Penser aux éléments ponctuels tels que le déneigement, la cueillette d'ordures, le stationnement, le bruit, la poussière, etc.
- Déterminer les moyens d'atténuation possibles :
  - Revoir la séquence de travail;
  - Optimiser le choix de la période d'exécution de l'intervention;
  - Profiter d'une signalisation déjà en place;
  - Informer les personnes et groupes susceptibles d'être impactés par l'intervention;
  - Gérer la circulation des véhicules;
  - Gérer la circulation des piétons et des cyclistes.
- Trouver les dessins normalisés du MTQ ([Tome V – Signalisation routière - Travaux](#)) qui s'appliquent pour toutes les situations identifiées ou sinon, des plans de signalisation doivent être élaborés, signés et scellés par un ingénieur;
- Prévoir un mécanisme pour assurer la conservation sur chaque chantier d'une copie des dessins normalisés du MTQ ([Tome V – Signalisation routière - Travaux](#)) ou du plan de signalisation signé et scellé par un ingénieur qui représentent la signalisation à mettre en place;
- Faire l'inventaire des équipements de signalisation disponibles et prévoir la signalisation à installer.
  - La signalisation doit obligatoirement prévoir les cinq (5) zones distinctes suivantes :

**Pour tout renseignement ou service-conseil supplémentaire**, communiquez avec votre intervenant local.

## Signalisation routière

Note : Cette fiche d'information contient des hyperliens qui sont plus facilement repérables à l'écran qu'à l'impression.

- Zone d'avertissement : Avise les conducteurs de la présence des travaux;
  - Zone d'approche : Informe les conducteurs des mesures à prendre;
  - Zone de transition : Fait dévier la circulation du trajet normal;
  - Zone d'activité : Désigne l'endroit où les travaux ont lieu;
  - Zone de fin des travaux : Permet à la circulation de reprendre la conduite normale.
- Pour qu'une signalisation soit efficace, elle doit :
    - Être uniforme;
    - Être homogène;
    - Attirer l'attention;
    - Être parfaitement visible;
    - Être lisible à distance;
    - Être facile à comprendre;
    - Être bien adaptée aux dangers présents.
- Vérifier si ces équipements de signalisation sont conformes aux normes établies par le MTQ et s'ils sont en nombre suffisants pour répondre aux besoins;
  - Vérifier comment le matériel de signalisation est transporté et entreposé (supports pour cônes, remorques, etc.) et s'assurer d'avoir les équipements requis;
  - Faire l'acquisition du matériel de signalisation manquant ou défectueux s'il y a lieu (dispositifs de signalisation, équipements pour le transport, etc.);
  - Élaborer des procédures de signalisation des travaux et des méthodes de travail sécuritaires comme par exemple :
    - Avant les travaux :
      - Si nécessaire, obtenir le permis de travail;
      - Localiser le travail à effectuer. Si requis, communiquer ses intentions d'exécution de travail aux services publics concernés;
      - Planifier la signalisation qui devra être mise en place;
      - Réserver, vérifier et préparer les dispositifs de signalisation nécessaires;
      - Interdire le stationnement sur l'un ou les deux côtés de la chaussée, au moment propice et si nécessaire.
    - Au début des opérations :
      - Respecter les exigences du permis (début des travaux, éviter les heures de pointe, etc.);
      - Porter les équipements de sécurité requis (dossard, bottes et casque de sécurité);
      - Stationner le véhicule pour protéger l'aire de travail (en amont) et allumer le gyrophare;
      - Mettre la flèche de signalisation en opération. Par la suite, avec un véhicule de protection, mettre en place les dispositifs de signalisation en commençant par le panneau qui est le plus éloigné de l'aire de travail pour terminer par les repères et barrières autour de l'aire de travail;

**Pour tout renseignement ou service-conseil supplémentaire, communiquez avec votre intervenant local.**

# Signalisation routière

Note : Cette fiche d'information contient des hyperliens qui sont plus facilement repérables à l'écran qu'à l'impression.

- S'assurer que :
  - la signalisation est conforme;
  - les dispositifs installés sont visibles, efficaces et fixés à une base stable (si une largeur d'au moins 3 mètres, cette voie de circulation doit être fermée);
  - l'aire de travail est bien délimitée;
  - les arrêts d'autobus et les passages piétonniers sont dégagés.
- Pendant les opérations :
  - Adapter la signalisation selon le contexte ou les changements survenant au cours du travail;
  - Vérifier régulièrement la visibilité et la stabilité des éléments de signalisation.
- À la fin des travaux :
  - Avec un véhicule de protection, enlever les dispositifs de signalisation dans l'ordre inverse de leur installation. Finalement, s'il y a lieu, enlever les panneaux temporaires d'interdiction de stationner;
  - En cas d'interruption temporaire du travail, laisser sur place ou installer les unités nécessaires de signalisation et de protection (ex. : repères visuels pour la nuit, plaques d'acier, etc.);
  - Nettoyer et entreposer le matériel de signalisation et faire part des défauts aux personnes responsables.
- Élaborer un programme qui prévoit le suivi périodique, [l'inspection et l'entretien documentés des équipements de protection individuelle et collective](#);
- Identifier la liste des informations et formations nécessaires pour les employés avant d'être affectés à ces tâches;
- S'assurer de l'application et du respect des procédures et méthodes de travail sécuritaires et corriger les non-conformités;
- Prévoir une supervision appropriée et une reddition de compte;
- Faire le suivi et la mise à jour du plan d'action.

## Étape 3 – Mettre en application le plan d'action

## Étape 4 – Communiquer, informer et **former** les employés

- Sensibiliser, Informer et former tous les employés concernés sur les normes de signalisation et la procédure à suivre lors de la planification, de l'installation et du retrait des dispositifs de signalisation avant d'être affectés sur les travaux;

Pour tout renseignement ou service-conseil supplémentaire, communiquez avec votre intervenant local.

# Signalisation routière

Note : Cette fiche d'information contient des hyperliens qui sont plus facilement repérables à l'écran qu'à l'impression.

- Jumeler les nouveaux employés avec des employés d'expérience, qui appliquent les méthodes de travail sécuritaires;
- Prévoir un calendrier structuré de rappels pour ces différentes sensibilisations, informations et formations. Il importe notamment de rappeler et de sensibiliser fréquemment les employés sur l'importance d'installer la signalisation conformément aux dessins normalisés du MTQ ou à un plan de signalisation signé et scellé par un ingénieur.

## Étape 5 – Assurer une supervision appropriée

Faire le suivi, le contrôle et l'évaluation des mesures préventives en assurant une supervision appropriée. Le but est de déterminer si les objectifs ont été atteints et si les résultats obtenus sont ceux désirés.

## Étape 6 – Faire le suivi, le contrôle et l'évaluation des mesures préventives

Effectuer la reddition de comptes au supérieur et apporter les améliorations nécessaires aux activités de signalisation routière.



### Documents complémentaires

- [Site internet de l'APSAM – Signalisation des travaux routiers](#)
- [Site intranet/Employés/Santé et sécurité du travail/Documents et outils SST par thèmes/Signalisation](#)



### Formations

- [Signalisation des travaux routiers : personne-ressource \(APSAM\)](#)
- [Signalisation des travaux routiers \(APSAM\)](#)
- [Signaleur routier \(APSAM\)](#)
- [Signaleur de chantier \(APSAM\)](#)
- [Supervision et surveillance de la signalisation de travaux de chantiers routiers \(AQTr\)](#)



### Références

- La [Loi sur la santé et la sécurité du travail \(LSST S-2.1\)](#)
- Le [Règlement sur la santé et la sécurité du travail](#)

Pour tout renseignement ou service-conseil supplémentaire, communiquez avec votre intervenant local.

## Signalisation routière

Note : Cette fiche d'information contient des hyperliens qui sont plus facilement repérables à l'écran qu'à l'impression.

- Le [Code de sécurité pour les travaux de construction](#)
- Le [Tome V – Signalisation routière - Travaux](#)

**Pour tout renseignement ou service-conseil supplémentaire**, communiquez avec votre intervenant local.

Montréal 